



MAROC : « UN PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE »

Mardi **12** avril 2011

9H30 – 17 HEURES

Chambre de commerce et d'industrie de Paris

Bourse de Commerce – 2 rue de Viarmes Paris 1^{er} - Salle Baltard

Le gouvernement marocain a placé la question de l'environnement au cœur de tout projet de développement. En effet, le Maroc s'est engagé, sous l'égide du roi Mohammed VI, dans une démarche environnementale volontariste multisectorielle, conduite dans le cadre de partenariats public/privé.

Tous les projets de développement sectoriels s'inscrivent désormais dans une stratégie environnementale à long terme qui vise la protection des ressources et des écosystèmes, le suivi de l'état de l'environnement dans les régions, l'amélioration du cadre de vie des citoyens et la mise en œuvre de plans opérationnels relatifs au changement climatique.

A titre d'exemple, le Plan Solaire Marocain est une initiative majeure pour favoriser le développement des énergies renouvelables qui devraient, à l'horizon 2020, couvrir plus de 40% des besoins énergétiques du pays. D'ailleurs, la France et le Maroc ont décidé de mettre en place un partenariat institutionnel, technique et financier afin d'assurer le succès du Plan Solaire Marocain.

Compte tenu des nombreuses opportunités qu'offre le marché marocain dans le secteur du développement durable, la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP) vous propose, cette **réunion d'information pour vous présenter cette thématique et les opportunités de ce marché** ; par ailleurs, elle vous invite aussi à participer à **la mission d'entreprises** qui se déroulera à Casablanca du 26 au 29 octobre 2011 à l'occasion du salon **Pollutec Maroc 2011**.



Population : 31,9 millions d'habitants – **PIB** (prévisions 2011) : 91,7 Mds USD – **Taux de croissance** (prévisions 2011) : +4,3% - **Importations** : 23,5 Mds EUR - **Exportations** : 10 Mds EUR - **Echanges avec l'UE** : 70 % de son commerce extérieur. La **France** reste le **1^{er} fournisseur** du Maroc (15,5% de part de marché en 2009) et le **1^{er} client (24,4%)**. **Les importations en provenance de France se chiffrent à 2,4 Mds EUR.**

PROGRAMME > 9 H30 – 17 H 00

9H00 - ACCUEIL CAFE

9H30

▼ OUVERTURE ET ANIMATION

Roger Bacri, *Responsable Maghreb – Proche et Moyen-Orient (CCIP/DIACI)*

▼ PRESENTATION DU MARCHE MAROCAIN – Secteurs porteurs

Dominique Brunin, *Directeur de la Chambre française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM)*

▼ CLIMAT DES AFFAIRES ET RISQUE PAYS

Caroline Wood, *Directeur Régional Développement, Garanties Publiques, Coface*

QUESTIONS-REponses

11 HEURES

▼ MAROC : DE L'ENVIRONNEMENT AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Quelles opportunités sur les marchés privés et publics ? Thèmes abordés : déchets, eau, pollution, énergie et management CO2.

Dr Chaden Diyab, *Directrice du Cabinet de Conseil IES EMEA*

▼ EXPORTER AU MAROC : MODE D'EMPLOI

Luc Dardaud, *Responsable GEFI, Certificats d'origine, Carnets ATA et légalisations - Département des Facilitations du commerce Extérieur (CCIP/DIACI)*

▼ PRESENTATION DE LA MISSION D'ENTREPRISES à l'occasion du salon Pollutec Maroc 2011

Roger Bacri,

Témoignages d'entreprises françaises

13H30

▼ **Entretiens Individuels avec les Experts** - Sur rendez-vous **dans la limite des places disponibles (payant)**

> INSCRIPTION





MAROC : « UN PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE »

Mardi **12** avril 2011

9H30 – 17 HEURE

Chambre de commerce et d'industrie de Paris

Bourse de Commerce – 2 rue de Viarmes Paris 1^{er} - Salle Baltard

- **Par courrier** : merci de retourner le bulletin d'inscription ci-dessous, accompagné de votre chèque de règlement si vous souhaitez un entretien avec un expert, à l'ordre de CCIP/DIACI, à l'attention de **Dominique CEKLEOV, CCIP/ DIACI/ Service Afrique du Nord / Proche et Moyen-Orient, 2 rue de Viarmes 75040 Paris cedex 01**
- **Par télécopie** au **01 55 65 39 75** ou par **courriel** à l'attention de **Dominique CEKLEOV** à diacimaghrebpmo@ccip.fr. Dès réception de votre inscription, nous vous confirmerons la date et l'heure de votre entretien.

Prénom / Nom * : Fonction * :

Entreprise * :

Secteur d'activité * :

N° de Siret * : % CA à l'export * :

Tel * : Télécopie : E-mail * :

Adresse * :

Code postal * : Ville * : Site Internet :

* Mentions obligatoires

Participera à la réunion d'information «UN PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE» (Gratuit)

Souhaite un entretien* avec :

- Faiza Hachkar, Chargée de mission, Chambre française de Commerce et d'Industrie du Maroc**
- Dr Chaden Diyab, Directrice du Cabinet de Conseil IES EMEA**
- Caroline Wood, Directeur Régional Développement, Garanties Publiques, COFACE**
- Luc Dardaud, Responsable GEFI, Certificats d'origine, Carnets ATA et légalisations - Département des Facilitations du commerce Extérieur (CCIP/DIACI)**

* Les inscriptions se feront par ordre d'arrivée dans la limite des places disponibles

Prix : 59,80 € TTC (50€ HT) par entretien - durée de l'entretien : 30 minutes

Joint un chèque pour un ou des entretiens libellé à l'ordre de la CCIP.

Opte pour un règlement par virement Agence : BNP PARIBAS PARIS ETOILE ENT (00813). Code Banque : 30004, Code Agence : 00806, N° de compte : 00021751178, RIB : 07 IBAN : FR76 3000 4008 0600 0217 5117 807, BIC : BNPAFRPPGA. **Préciser : «Maroc : Un pays en voie de développement durable» (12/04/2011).**

Quels sont vos activités ou projets au Maroc :

Quels sont vos attentes en matière d'accompagnement sur le Maroc ? :

Fait à, le2011

Signature et cachet de l'entreprise
(Précédés de la mention "lu et approuvé")

CONDITIONS GENERALES DE VENTE APPLICABLES AUX PRESTATIONS DE SERVICES DELIVREES PAR LA CCIP-DIACI DANS LE CADRE DE L'APPUI INTERNATIONAL

Préambule :

En validant sa commande, le client déclare accepter sans réserve les termes de ladite commande ainsi que l'intégralité des présentes conditions générales de vente.

1 - Objet du contrat

Les présentes conditions générales de vente définissent les conditions dans lesquelles la CCIP-DIACI s'engage à réaliser la prestation de services résultant du devis, du bon de commande ou des conditions particulières. Les conditions particulières précisent les conditions de vente propres à chaque prestation de services et complètent les présentes conditions générales de vente. Les conditions particulières peuvent figurer sur le devis, la commande ou être transmises au client en accompagnement de ces documents. Toute proposition commerciale ou devis signé par le client a valeur contractuelle. En cas de contradiction entre les conditions particulières et les présentes conditions générales de vente, les dispositions des présentes conditions générales sont seules applicables.

2 - Champ contractuel

2.1 Les présentes conditions générales de vente ainsi que les conditions particulières, lorsqu'elles sont signées, expriment l'intégralité de l'accord des parties, qui ne pourront se prévaloir d'aucun autre document, contrat ou échange antérieur à la signature du contrat.

2.2 Dans le cas où l'une des dispositions des présentes conditions générales de vente serait déclarée nulle, ou non écrite, par un tribunal compétent, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties exprimée dans les présentes conditions générales de vente et les conditions particulières.

2.3 La CCIP-DIACI pourra modifier, réactualiser ou rectifier les présentes conditions générales de vente, si besoin est, afin de prendre en compte une évolution législative, réglementaire, jurisprudentielle et/ou économique.

2.4 La CCIP-DIACI s'engage à communiquer les présentes conditions générales de vente à tout acheteur qui en fait la demande et d'une manière systématique au verso du devis proposé au client.

3 - Principales caractéristiques de l'offre

3.1 Les plaquettes commerciales présentent à tout moment une proposition commerciale de vente de produits ou de services, laquelle n'est pas considérée juridiquement comme une offre permanente. Les photographies et les descriptifs détaillés présentés ne sont pas contractuels, ils n'ont qu'une valeur indicative. Si des erreurs s'y sont introduites, en aucun cas la responsabilité de la CCIP-DIACI ne pourra être engagée.

3.2 Durée de validité des offres de vente.

La durée de validité des offres de prestation de services est prévue dans les conditions particulières.

4 - Tarifs et conditions de règlement

4.1 Prix des prestations de services.

Le prix de chaque prestation est indiqué dans les conditions particulières de vente.

A l'exception du prix des stages de formation qui sont toujours exprimés et facturés en montant net, les prix sont indiqués en hors taxe (HT) et toutes taxes comprises (TTC). La durée de validité du prix proposé au client est prévue dans les conditions particulières.

4.2 Conditions de règlement

a) Modes de règlement

Les paiements peuvent être effectués

- par chèque, à l'ordre de la CCIP-DIACI, à l'adresse figurant sur le devis ou le formulaire « bon de commande » élaboré par la CCIP-DIACI
- ou par virement bancaire, dans ce cas, faire parvenir à la CCIP-DIACI la copie de l'ordre de virement.

AGENCE BNP PARISBAS ETOILE ENT (00813).

Code Banque : 30004 ;

Code agence : 00806 ;

Numéro de compte : 00021751178 ; **RIB :** 07 ;

IBAN : FR76 3000 4008 0600 0217 5117 807 ;

BIC : BNPAFRPPGGA

b) Modalités et délais de paiement

Les conditions particulières de vente prévoient les modalités de paiement de la prestation. Dans tous les cas, avant le début de la prestation, un acompte équivalant au minimum à 50% du prix de la prestation sera versé par le client contre remise d'une facture acquittée. Tout retard de paiement expose le client à une pénalité de retard égale à trois fois le taux d'intérêt légal.

5 - Caractéristiques de la prestation de services

Le contrat de prestation de services créé à la charge de la CCIP-DIACI une obligation de moyens. Dans le cas d'un diagnostic, les recommandations formulées dans le cadre ou à l'issue de la mission correspondent à la situation de l'entreprise telle que décrite au moment de l'exécution du contrat. La prestation est réalisée sur la base des éléments que le client a transmis à la CCIP-DIACI par écrit ou lors de leurs entretiens et échanges en face à face. Ils sont considérés comme exacts et sincères. Les prestations de la CCIP-DIACI font l'objet d'un devis ou d'un bon de commande détaillé et personnalisé. Au choix du client, ce devis ou ce bon de commande est soit retiré par ses soins dans les locaux de la CCIP-DIACI, soit envoyé par lettre simple, fax ou courriel.

6 - Durée du contrat

a) **Formation du contrat**

Le contrat prend effet à la date de réception par la CCIP-DIACI du devis ou du contrat signé par le client accompagné du règlement prévu par le devis et par les conditions particulières de vente.

b) **Durée des prestations de services**

La durée des prestations de service est celle indiquée dans les conditions particulières de vente.

Toutefois, si à l'expiration de cette durée, la prestation de service, objet du contrat, n'était pas achevée, les parties pourront convenir, d'en poursuivre l'exécution pour une durée définie entre elles et, le cas échéant, selon des conditions financières arrêtées d'un commun accord.

7 - Obligations des parties

7.1 Obligations de la CCIP-DIACI

a) La prestation de services créée à la charge de la CCIP-DIACI une obligation de moyens. La CCIP-DIACI s'engage à fournir tous les soins nécessaires à l'exécution de sa prestation.

b) La CCIP-DIACI s'engage à désigner et à maintenir pendant la durée d'accomplissement de la prestation un (ou plusieurs) conseillers qui restent sous son autorité en tant qu'employeur.

c) La CCIP-DIACI s'engage à exécuter les prestations mentionnées dans le document contractuel signé par le client

7.2 Obligation de collaboration du client

a) Le client s'engage à fournir l'ensemble des renseignements, informations ou documents utiles à l'exécution de la prestation de la CCIP-DIACI.

b) Il s'engage à fournir, le cas échéant, la logistique d'accueil requise si la prestation nécessite une ou plusieurs visites dans ses locaux.

c) Le client s'engage à indiquer nommément la ou les personnes qui seront les interlocuteurs des conseillers CCIP-DIACI et à honorer les rendez-vous et sollicitations de la CCIP-DIACI nécessaires au bon déroulement de la prestation.

d) Le client s'engage à respecter les modalités de paiement résultant des présentes conditions générales de vente ainsi que des conditions particulières de vente.

Il est tenu, le cas échéant, de signaler à la CCIP-DIACI tout changement susceptible d'entraîner son insolvabilité, sa cessation de paiement ou un retard de paiement afin que la CCIP-DIACI puisse envisager les dispositions à prendre, notamment des garanties de paiement.

8 - Responsabilité

La CCIP-DIACI décline toute responsabilité pour le cas où des informations susceptibles d'influencer son analyse n'auraient pas été portées à sa connaissance par le client. En cas d'omissions, d'inexactitudes ou d'erreurs éventuelles de la part du client affectant la prestation de services, en dépit du soin apporté, la CCIP-DIACI n'encourra aucune responsabilité.

9 - Résiliation

9.1 Manquement

En cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations et auquel il ne sera pas remédié par la partie défaillante dans les 8 jours d'une mise en demeure de s'exécuter par lettre recommandée avec A.R. adressée par l'autre partie, cette dernière pourra résilier le contrat sans préjudice de tous dommages et intérêts.

En cas de manquement par le client à son obligation de collaboration prévue par l'article 7.2, rendant impossible l'exécution de sa mission par la CCIP-DIACI, la résiliation du contrat qui s'en suivra ne donnera lieu à aucun remboursement au profit du client.

9.2 Annulation

a) **Annulation par le client**

Les conditions dans lesquelles le client peut annuler la prestation sont indiquées dans les conditions particulières de vente.

b) **Annulation par la CCIP-DIACI**

La CCIP-DIACI se réserve le droit d'annuler toute manifestation ou tout évènement lorsque son organisation est devenue impossible ou, dans le cas spécifique des prestations collectives, lorsque le nombre minimal de participants n'est pas atteint.

10 - Clause pénale

Toute inexécution ou mauvaise exécution de la prestation imputable à la CCIP-DIACI, donnera uniquement lieu au maximum au remboursement intégral des sommes versées par le client.

11 - Confidentialité

Les parties s'engagent à respecter la confidentialité des informations auxquelles elles auraient accès dans le cadre de l'exécution du contrat. Les informations données ou documents transmis par le client à la CCIP-DIACI sont considérés comme strictement confidentiels dans la mesure où ils n'ont pas été rendus publics par d'autres voies.

La CCIP-DIACI s'engage à ne pas le(s) diffuser sans l'accord express du client.

12 - Propriété des données

La propriété des données ou du contenu des documents ou informations, transmis par la CCIP-DIACI au client dans le cadre des prestations de service, qu'ils soient ou non protégés par un droit de propriété intellectuelle, appartient à la CCIP-DIACI, sauf accord particulier contraire. Le client s'interdit de reproduire, de représenter ou d'adapter en dehors de ses besoins propres tout ou partie de ces données ou d'en faire, directement ou indirectement, toute exploitation commerciale.

13 - Données à caractère personnel

Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers. Les informations ne sont collectées qu'à des fins de gestion de la commande et de statistiques internes à la CCIP-DIACI.

Conformément à la Loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant. Si le client souhaite exercer ce droit, il doit adresser un courriel à ccdp@ccip.fr.

14 - Tiers

Sauf accord écrit préalable de la CCIP-DIACI, le client ne peut céder à un tiers les droits et obligations nés des présentes conditions générales de vente et des conditions particulières.

15 - Validité des modes de communication

Sauf lorsqu'un formalisme spécifique est expressément imposé par les présentes conditions générales de vente ou les conditions particulières de vente, le client reconnaît la validité et la valeur probante des courriers électroniques et des télécopies échangées avec la CCIP-DIACI dans le cadre de l'exécution du contrat et leur attribue la même valeur qu'un courrier postal.

16 - Force majeure

La CCIP-DIACI ne saurait être tenue responsable de toute inexécution ou mauvaise exécution de ses obligations ayant pour cause un cas de force majeure, incluant notamment, sans que cela soit limitatif, les cas de guerre, d'émeute, d'insurrection, d'interruption de transport, de problème d'importation, de grève, de pénurie, d'incendie, de catastrophes naturelles, ou de modification dans la réglementation nationale ou internationale des produits constituant un obstacle définitif à l'exécution des prestations par la CCIP-DIACI.

17 - Droit applicable - Tribunaux compétents

Toutes les contestations relatives aux prestations fournies par la CCIP-DIACI et à l'application ou l'interprétation des présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française.

Les tribunaux de Paris sont les seuls compétents pour tout litige ou différend les concernant.

18 - Relation clients

Pour toute information, question ou réclamation, le client peut s'adresser au Centre de Contact Client 0820 012 112 ou transmettre un courriel à info-ccc@ccip.fr.

* Le champ d'application de ces conditions générales de vente ne concerne pas les prestations dites encadrées à savoir celles qui font l'objet d'une convention entre la CCIP-DIACI et un autre opérateur public.

Dispositions applicables au service Afrique du Nord / Proche et Moyen-Orient

Conditions d'annulation et remboursement : Toute annulation signifiée par écrit au secrétariat du service Afrique du Nord / Proche et Moyen Orient avant le 8 avril 2011, donnera lieu à un remboursement. Au-delà de cette date, l'inscription sera considérée comme ferme et le règlement acquis à la CCIP.

